

Bachelier en enseignement section 2

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE		
Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 48	Fax : +32 (0) 65 40 41 52	Mail : edu-mons@helha.be
HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES		
Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT		
Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

D3001 Concevoir et mettre en place des dispositifs d'évaluation			
Ancien Code	PEDE3B01EVAPP	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	B/C/M/Z/B/Z/M/C/B/C/M/Z/B/ Z/M/C/ EDB3010		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p>HELHa Braine-le-Comte Laura MARTELLA (martellal@helha.be) Laure MOULIN (moulinl@helha.be) HELHa Campus Mons Emmanuel DRUART (druarte@helha.be) Anne-Sophie HALLEZ (hallezas@helha.be) Anissa DELEPIERRE (delepierre@helha.be) HELHa Gosselies Carine LEPORCQ (leporcqc@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Anne-Sophie DESMET (desmetas@helha.be) Lily DESMONS (desmonsli@helha.be) Laetitia VERCUYSSSE (vercuyssel@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 3 **LES COMPÉTENCES DE L'ORGANISATEUR ET ACCOMPAGNATEUR D'APPRENTISSAGES DANS UNE DYNAMIQUE ÉVOLUTIVE**

Sous Compétence 3.1 Maitriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ;

3.1.1 Maitriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ;

Sous Compétence 3.5 Agir comme pédagogue au sein de la classe et au sein de l'établissement scolaire dans une perspective collective, notamment à travers :

3.5.3 la construction et l'utilisation de supports d'observation et d'évaluation ; cette dernière étant spécifiquement à visée compréhensive et formative, favorisant la responsabilisation et la participation de l'élève dans ses apprentissages ;

Acquis d'apprentissage visés

Néant

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEDE3B01EVAPPA Concevoir et mettre en place des dispositifs d'évaluation et 60 h / 4 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEDE3B01EVAPPA Concevoir et mettre en place des dispositifs d'évaluation et 40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en enseignement section 2

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 48 Fax : +32 (0) 65 40 41 52

Mail : edu-mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Concevoir et mettre en place des dispositifs d'évaluation et			
Ancien Code	14_PED3B01EVAPPA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MEDB3011		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Anne-Sophie HALLEZ (hallezas@helha.be) Anne-Sophie HALLEZ (hallezas@helha.be) Anissa DELEPIERRE (delepierre@helha.be) Emmanuel DRUART (druarte@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Valoriser et responsabiliser les futurs enseignants à travers la mise en place de dispositifs d'évaluation et de régulation des apprentissages. Sensibiliser les étudiants à la nécessité d'évaluer régulièrement et de réguler les compétences des élèves dans la mise en pratique de la démarche d'investigation.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Pédagogie
(A compléter)

Sciences

- Concevoir une séquence d'apprentissage et les supports didactiques en intégrant les étapes de la démarche d'investigation de la M3 à la P6 sur des contenus du référentiel de sciences.
- Construire une analyse matière personnelle, ciblée et adaptée au niveau d'enseignement visé en tenant compte des savoirs visés, des prérequis et des obstacles.
- Concevoir des outils dans le cadre de l'identification des conceptions initiales des élèves afin de mettre en évidence et garder une trace des apprentissages.
- Identifier clairement les attendus de la démarche d'investigation mis en œuvre au cours de la leçon en lien avec les compétences cibles dans le référentiel.
- Créer des outils d'évaluation formative pour permettre aux élèves de garder une trace des compétences développées en lien avec la démarche d'investigation lors de leurs apprentissages en sciences

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Pédagogie
(A compléter)

Sciences

- Place de l'évaluation dans le cadre des apprentissages des élèves (conceptions initiales versus objectifs attendus)
- Place de l'erreur en sciences
- Démarche d'investigation de la M3 à la P6
- Cahier de traces de la M3 à la P6

- Construire des outils d'évaluation

Démarches d'apprentissage

- Partage/échange par groupe et en collectif
- Apport théorique et didactique
- Mise en situation et analyse de séquences d'apprentissage
- Construction d'outils
- Travail formatif collectif, en groupe ou individuel

Dispositifs d'aide à la réussite

Feedbacks sur les travaux réalisés

Session de questions/réponses

Accompagnement des élèves à l'élaboration de leurs travaux certificatifs en présentiel

Sources et références

Voir cours et plateforme Connected

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours sur Connected

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation repose pour 50% sur les travaux réalisés par l'étudiant et pour 50% sur l'examen écrit en session.

En cas d'échec à l'examen ou au travaux l'étudiants sera amené à représenter les parties non validées.

La note globale de l'UE correspond à la moyenne arithmétique pondérée des notes obtenues aux différentes épreuves de l'UE. Cependant, si une des épreuves de l'UE est en échec, l'UE n'est pas validée et la note globale de l'UE est équivalente à la note la plus basse parmi celles de l'ensemble des épreuves de l'UE. L'épreuve en situation de réussite pourra être dispensée pour la session suivante.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Trv + Exe	100			Trv + Exe	100

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

Conformément au RGE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session suivante à une date fixée conjointement par l'enseignant et la responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de septembre, couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime apprécié par la direction, donnera lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).